

ASSEMBLÉE NATIONALE
21 janvier 2016

DROIT DES ÉTRANGERS - (N° 3423)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 52

présenté par
M. Binet

ARTICLE 18

À la dernière phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« dernier »

le mot :

« sixième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec les modifications adoptées en commission des Lois à l'article 18.